C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-067094-264

(41-3358866)

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

9533-6293 QUÉBEC INC.

Débitrice

et

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Syndic

REQUÊTE EN APPROBATION D'UNE PROPOSITION CONCORDATAIRE
[44]
(Art. 58 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** »))

AU REGISTRAIRE DE FAILLITE DE LA COUR SUPÉRIEURE POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA DÉBITRICE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

A. OBJET DE LA PRÉSETE REQUÊTE

1. Par la présente requête, la Débitrice demande l'approbation par le tribunal de la Proposition (tel que ce terme est défini ci-dessous) déposée par elle et acceptée par ses créanciers;

B. AVIS D'INTENTION ET PROPOSITION

2. Le 13 avril 2026, la Débitrice a déposé auprès du Séquestre officiel et transmis au Surintendant un avis de son intention de faire une proposition, désignant le Syndic comme syndic, copie dudit avis ayant été déposé auprès du Surintendant le même jour, tel qu'il appert d'une copie de cet avis déposé au dossier de la Cour sous la cote R-1;

3. Le 29 octobre 2026, la Débitrice a déposé entre les mains du Syndic une proposition amendée (la « **Proposition** »), tel qu'il appert de cette Proposition jointe comme Annexe A au rapport du Syndic concernant la proposition (article 58 LFI), **pièce R-7**;

4. Avec l'avis de convocation à l'assemblée des créanciers fixée au 30 octobre 2026, le Syndic a adressé à chaque créancier connu et mis en cause par la Proposition une copie de son rapport sur l'état des affaires et des finances de la Débitrice, tel qu'il appert de l'avis de convocation daté du 15 octobre 2026 et du rapport du

Syndic sur la Proposition, joints au rapport R-7 du Syndic comme Annexe C-1 et C-2 et de l'affidavit attestant de l'envoi aux créanciers de l'avis de convocation, **pièce R-8**;

5. À l'assemblée des créanciers tenue le 30 octobre 2026 à 11h par visioconférence, le Syndic a fait rapport à l'assemblée de la situation financière de la Débitrice et des causes de son insolvabilité temporaire;

6. Lors de cette assemblée, la Proposition a été acceptée par 34 créanciers ordinaires votant sur celle-ci, à savoir 94,44% en nombre et 87,81% en valeur, tel qu'il appert du procès-verbal de l'assemblée des créanciers joint comme Annexe D au rapport R-7 du Syndic;

7. Le 10 novembre 2026, le Syndic a adressé l'avis d'audition de la présente demande d'approbation de la Proposition à la Débitrice à chaque créancier ayant prouvé sa réclamation ainsi qu'au Surintendant, tel qu'il appert de l'avis d'audition et de l'affidavit d'envoi avec les pièces qui s'y trouvent jointes, *en liasse*, **pièce R-9**;

8. Le Syndic a aussi adressé au Surintendant au moins dix (10) jours avant la date d'audition de la présente demande, son rapport concernant la Proposition, tel qu'il appert de la confirmation de dépôt électronique, **pièce R-10**;

9. Dans un scénario de faillite, considérant la valeur des actifs et la situation d'endettement de la Débitrice, notamment quant aux réclamations des créanciers garantis, il est peu probable qu'il y aurait quelconque dividende pour les créanciers ordinaires;

10. La Proposition acceptée par les créanciers prévoit le versement d'un dividende aux créanciers ordinaires et s'inscrit dans le cadre d'une continuité d'entreprise et de la poursuite des opérations et de l'activité économique de la Débitrice, permettant ainsi le maintien des emplois existants, tel qu'il appert du rapport du Syndic R-7;

11. À la lumière de ce qui précède, la Débitrice soumet respectueusement à cette Honorable Cour que la Proposition est raisonnable et à l'avantage des créanciers et de l'ensemble des parties prenantes;

12. La Proposition contient toutes les dispositions et conditions requises par la LFI pour permettre son approbation par la Cour;

13. Le contenu de la Proposition de la Débitrice respecte l'article 60 de la LFI en ce qui concerne la priorité des réclamations;

14. La Débitrice n'a commis aucune des infractions prévues aux articles 198 et 200 de la LFI;

15. Aucun des faits mentionnés aux articles 95 à 101 de la LFI n'a été commis par la Débitrice;

16. Compte tenu de ce qui précède, il est dans l'intérêt de la Débitrice et de la masse de ses créanciers que la présente requête soit accordée;

C. CONCLUSIONS RECHERCHÉES

17. Toutes les conditions nécessaires à l'approbation par le tribunal de la Proposition ont été accomplies;

18. En cas de refus de la part du Tribunal d'approuver la Proposition, la Débitrice fera faillite et les créanciers ordinaires ne recevraient probablement aucun dividende ou à tout le moins recevraient moins que dans le contexte actuel de la Proposition;

19. Le Syndic est par ailleurs d'avis que la Proposition est raisonnable et à l'avantage de la masse des créanciers, tel qu'il appert du Rapport R-7;

20. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

[1] **ACCUEILLIR** la présente requête;

[2] **APPROUVER** la proposition amendée du Débiteur datée du 29 octobre 2026 telle que déposée et acceptée par la majorité statutaire des créanciers le 30 octobre 2026;

[3] **ORDONNER** l'exécution provisoire du jugement à être rendu sur la présente requête nonobstant appel;

[4] **LE TOUT** sans frais de justice sauf en cas de contestation et, dans ce cas, avec frais de justice contre toute partie contestante solidairement.

Sherbrooke, le 19 novembre 2026



THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR S.E.N.C.R.L.
Me Marie-Claude Gaudreau
2207, rue King Ouest, # 310
Sherbrooke (Québec) J1J 2G2
Téléphone : 819 791-3326
Télécopieur : 819 791-3328
Courriel : marie-claude.gaudreau@groupetcj.ca

Avocats de la Débitrice

Docusign Envelope ID: 2F0AB422-3140-847C-830B-99E3A2FD7CFC

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Steven Poirier, domicilié au 2015, avenue Grey, ville et district judiciaire de Montréal, province de Québec, H4A 3N3, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le représentant dûment autorisé de la Débitrice;

2. Tous les faits allégués dans cette requête en approbation d'une proposition sont à ma connaissance personnelle, vrais et exacts.

Et j'ai signé à Montréal, le 19 novembre 2026

Signed by:
DE22D844CBCB410...

STEVEN POIRIER

Affirmé solennellement devant moi, par moyen technologique, à Sherbrooke, ce 19 novembre 2026

DocuSigned by:
Samuel Lamarche
115C8F61AE184E2...

Samuel Lamarche
Commissaire à l'assermentation pour le Québec #241397

Docusign Envelope ID: 3E88E681-9C8E-8538-8330-52489D544071

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Éric Vincent, syndic autorisé en insolvabilité chez Restructuration Deloitte inc., exerçant ma profession au 801, Grande Allée Ouest, # 350, ville et district judiciaire de Québec, province de Québec, G1S 4Z4, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le représentant dûment autorisé du Syndic;

2. Tous les faits allégués dans cette requête en approbation d'une proposition sont à ma connaissance personnelle, vrais et exacts.

Et j'ai signé à Québec, le 19 novembre 2026

DocuSigned by:
B6162E08CB0E460...
ÉRIC VINCENT

Affirmé solennellement devant moi, par moyen technologique, à Sherbrooke, ce 19 novembre 2026

DocuSigned by:
115C8F61AE184E2...
Samuel Lamarche
Commissaire à l'assermentation pour le Québec #241397

AVIS DE PRÉSENTATION

DESTINATAIRES :

VOIR LISTE DE DISTRIBUTION À JOUR AU 3 AOÛT 2026

PRENEZ AVIS que la présente requête sera présentée pour adjudication devant la Cour supérieure du district de Montréal siégeant en chambre de pratique **le 25 novembre 2026, à 8h45, par Teams** ou en **salle 16.10** du palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, ou dès que conseil pourra être entendu.

Vous pouvez joindre le rôle de pratique de la Cour supérieure en suivant le lien ci-dessous disponible sur le site internet de la Cour supérieure.

16.10	**Rejoindre la réunion Microsoft Teams** +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 820 742 874# Numéros locaux | Réinitialiser le code confidentiel | En savoir plus sur Teams | Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1193653703 Autres instructions relatives à la numérotation VTC

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Sherbrooke, le 19 novembre 2026

THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR S.E.N.C.R.L.
Me Marie-Claude Gaudreau
2207, rue King Ouest, # 310
Sherbrooke (Québec) J1J 2G2
Téléphone : 819 791-3326
Télécopieur : 819 791-3328
Courriel : marie-claude.gaudreau@groupetcj.ca

Avocats de la Débitrice

INVENTAIRE DES PIÈCES

R-7 : Rapport du Syndic concernant la proposition;

R-8 : Affidavit attestant de l'envoi aux créanciers de l'avis de convocation avec les pièces qui s'y trouvent jointes, *en liasse*;

R-9 : Affidavit d'envoi de l'avis d'audition de la présente requête avec les pièces qui s'y trouvent jointes, *en liasse*;

R-10 : Confirmation de dépôt électronique de l'avis d'audition transmis au Surintendant des faillites;

Personne-contact	Courriel	Cabinet d'avocat?	Organisation
Denis Ferland	dferland@dwpv.com	Oui	Davies Ward Phillips & Vineberg SENCRL srl
Ilan Schwarz	ilan.schwarz@amer.allianz-trade.com	Non	Allianz Trade Canada
Elina Towie	ETowie@primarisreit.com	Non	Primaris REIT
Linda Galessiere	lgalessiere@cglegal.ca	Oui	Camelino Galessiere LLP
Mireille Cotnoir	mcotnoir@westcliff.ca	Non	Westcliff Management Ltd
Tanya S. Malka	tsmalka@carbonleo.com	Non	Carbonleo
Alexandre Forest	alexandre.forest@gowlingwlg.com	Oui	Gowling WLG
William Anidjar	william@sica.ca	Non	Sports Industry Credit Association (SICA)
Antoine Gamache	agamache@blg.com	Oui	Borden Ladner Gervais LLP
Samuel Perron	samuel.perron@nortonrosefulbright.com	Oui	Norton Rose Fulbright

Créancier #1	Créancier #2
The Aldo Group Inc.	-
Trend Marketing Wholesale Inc	-
Ontrea Inc.	-
Place Rosemère inc.	North American (Boucherville) Corp. et CREIT (Boucherville) Limited Partnership
Complexe Pointe-Claire Inc.	Champlain Place (Moncton) Limited Partnership
9171-9922 Québec Inc.	4240073 Canada Inc.
Société En Commandite Dma Laurier Québec	Immeuble 705 Ste-Catherine inc.
Divers créanciers	-
bcIMC Realty Corporation	Marché Central Holdings inc.
Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval	-

Créancier #3
-
-
-
-
Les Immeubles Du Carrefour Richelieu Ltée
9224-1892 Québec Inc.
Société en commandite Immeubles Méga Centre Ste-Foy No. 1
-
-
-

Nº : 500-11-067094-264

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)
DISTRICT DE MONTRÉAL

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :
9533-6293 QUÉBEC INC.
Débitrice / Requérante

et

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

REQUÊTE EN APPROBATION D'UNE PROPOSITION CONCORDATAIRE, DÉCLARATIONS SOUS SERMENT DE STEVEN POIRIER ET ÉRIC VINCENT, AVIS DE PRÉSENTATION, INVENTAIRE DE PIÈCES ET LISTE DE DISTRIBUTION

ORIGINAL

ME MARIE-CLAUDE GAUDREAU
marie-claude.gaudreau@groupetcj.ca

Notre dossier : **9021870-4**

Nature du recours : Proposition
Montant : -

TCJ DROIT ET SERVICES-CONSEILS

2207, rue King O., # 310
Sherbrooke (Québec) J1J 2G2
T : 819 791-3326 / F : 819 791-3328
notifications@groupetcj.ca

Brossard – Granby – Laval – Montréal – Québec - Saint-Hyacinthe - Sherbrooke

Code : BT 1670